

Kigali, le 12 AOUT 1986

N° 3108 /15.06.02

→ DEF

[Signature]
19/7/86

Monsieur le Ministre.....

.....

K I G A L I

Objet: Transmission des compte-
rendus des réunions du 19
et du 27 Juin 1986.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints
deux compte-rendus des réunions interservices que j'ai dirigées en date du 19
et du 27 Juin 1986.

Les points figurant à l'ordre du jour
étaient les suivants :

- L'identification d'une stratégie et une méthode d'harmonisation
des actions en faveur de la Jeunesse tant dans le domaine de la
formation que de l'emploi.
- L'étude des modalités pratiques pour traduire en actions les
orientations du Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse.
- Méthodologie et programme pour faire l'inventaire des activités
non agricoles pouvant fournir un revenu aux jeunes.

Les débats de la réunion ont porté essentiellement sur l'identification de la
population cible à encadrer, la stratégie du Ministère de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif en matière d'encadrement des jeunes, l'harmonisation des
programmes de formation dans les Centres et la mise sur pied d'une commission
qui sera chargée de réaliser l'inventaire de toutes les activités qui peuvent
fournir un revenu ou une occupation socialement utile aux jeunes.

Je profite de cette même occasion pour vous
demander de bien vouloir libérer Monsieur (Madame).....
pour la suite du travail.

Je vous en souhaite très bonne réception et
vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma franche collabora-
tion.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

[Signature]



C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
K I G A L I

COMPTE-RENDU DE LA REUNION QUI S'EST TENUE DANS LES
LOCAUX DU MIJEUCOOP EN DATE DU 27 JUIN 1986.

Participaient à cette réunion :

01. Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
02. Monsieur KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets au MIJEUCOOP
03. Madame MUKAYIRANGA Landrada, Directrice de l'Education Populaire et de la Promotion Familiale au MINISAPASO
04. Monsieur KWIHANGANA Louis, Directeur de la Promotion de l'Artisanat au MINIMART
05. Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation au MIJEUCOOP.
06. Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement au MIJEUCOOP
07. Madame MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau Mouvement de Jeunesse au MIJEUCOOP
08. Monsieur LIBAKARE Elie, Chef de Bureau Alphabétisation au MININTERDECO
09. Monsieur BALIHUTA Apollinaire, Secrétaire d'Administration au MINIMART
10. Monsieur Julien CLOUTIER, BIT/SNS
11. Monsieur Philibert RANSONI, BIT/SNS
12. Monsieur MUREKUMBAZE Gratien, MINEPRISEC
13. Monsieur MAGORWA Wellars, MIJEUCOOP
14. Monsieur MUNYANEZA Epimaque, MIJEUCOOP
15. Monsieur NSANZABAGANWA François, MIJEUCOOP
16. Madame MUKABUTERA Dorothee, Présidence du MRND, Commission Sociale
17. Monsieur BANYANGABOSE Fabien, MINAGPI
18. Madame KANYANGE Anne Marie, MIJEUCOOP
19. Monsieur MUGEMUNYANGA Ange, MIJEUCOOP.

Le Président de la réunion, le Ministre NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM, a d'abord rappelé les points essentiels qui avaient été examinés au cours de la réunion du 19 Juin 1986, à savoir :

1) - L'identification d'une stratégie et une méthode d'harmonisation des actions en faveur de la jeunesse tant dans le domaine de la formation que de l'emploi.

2) - L'étude des modalités pratiques pour traduire en actions les orientations du Chef de l'Etat en matière de jeunesse.

Il a aussi parlé des conclusions tirées par les participants de la dite réunion - Conception d'une stratégie cohérente pour l'intégration de la jeunesse dans le circuit de production, stratégie qui devrait être enrichie par le concours des autres départements concernés par le problème de la jeunesse.

- Collaboration de ces différents départements pour la réalisation de l'inventaire demandé par le Chef de l'Etat.

Après ce bref rappel, il a passé directement aux buts de la réunion qui étaient :

1. La détermination des modalités pour faire l'inventaire.
2. La fixation du calendrier de travail
3. L'estimation des coûts de l'opération (moyens nécessaires)

1. Détermination des modalités pour faire l'inventaire.

Il fallait au départ une compréhension commune de la mission ; ainsi on a défini l'"inventaire" comme une sorte de nomenclature ou un répertoire de toutes les activités productrices et rémunératrices d'emploi.

Le Ministre a insisté sur le fait que cette nomenclature soit exploitable; ce ne doit pas être une simple liste.

Il fallait donc dégager chaque métier, chaque service et ses implications pour être exécuté.

Les membres de la réunion se sont penchés sur la méthodologie de travail.

- La première approche était que l'inventaire devrait identifier les activités existantes et les analyser.
- La deuxième approche privilégiait un recensement exhaustif de toutes les potentialités existantes dans chaque secteur d'activité et dans chaque région et leur analyse en vue d'en déterminer celles susceptibles de créer de nouveaux emplois.

La conclusion de la réunion était qu'il fallait les deux actions. Le relevé de ce qui existe en y ajoutant ce qui est possible mais non encore servi d'emploi. Après ces précisions les participants ont procédé à la détermination de la méthodologie à suivre qui consistait à :

- Consulter la documentation existante sur l'emploi et toutes les études faites dans ce domaine.
- Enquête sur le terrain
- Travail de synthèse.

Ce travail sera mené par une commission dont le noyau moteur sera constitué par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Cette Commission sera composée des représentants des Départements suivants :

- MIJEUCCOOP
- MINIMART
- MINEPRISEC
- MINIPLAN
- MININTERDECO
- MINISAPASO
- MINAGRI
- PRESIDENCE DU M.R.N.D.
- MINESUPRES.

Les membres de la réunion ont pensé qu'il fallait circonscrire la mission de la commission en définissant clairement son mandat.

C'est ainsi que leur mission fut formulée en ces termes : "En vue d'accomplir la mission du Chef de l'Etat nous assignée lors de son discours au Campus Universitaire de NYAKINAMA, une Commission composée des représentants des différents départements intéressés par les problèmes de la jeunesse a été mise sur pied en vue de réaliser le 1er inventaire des activités productrices non directement agricoles mais génératrices de revenu. A cet effet, la commission a été mandatée pour :

- Contacter toutes les institutions et personnes intéressées par la jeunesse.
- Mener des enquêtes
- Rassembler toutes ces données
- Dégager les actions "emploi" destinées aux jeunes suivant leur milieu.

Des organismes tels que BIT, U.N.R., HIMO, les responsables de projets de développement rural seront associés à ce travail.

N.B. : Concernant le recueil des données par la consultation des documents existants, une lettre sera adressée aux responsables des organismes concernés afin de faciliter l'accès à la documentation.

2. Calendrier de travail.

- Une réunion est prévue le 15 Juillet pour les représentants des différents départements concernés afin de dégager les stratégies sectorielles en matière de jeunesse.
 - Une réunion est prévue le 21 juillet pour une prise de contact avec les membres de la commission tous à l'occasion de cette réunion les précisions seront portées sur la méthode de travail.
 - Une réunion pour tous les projets intervenant dans le milieu rural sera programmée ainsi des actions de sensibilisations et d'information tel: la conférence de presse après avoir réuni les données nécessaires, micro-tous azimuth, chronique MIJEUCOOP etc.
- La sensibilisation sera menée au niveau préfectoral.

3. Estimation des coûts de l'opération.

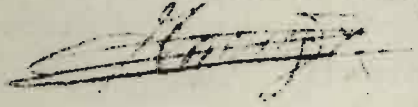
Il a été demandé à la Direction Planification, Evaluation et Inspection des Projets au MIJEUCOOP de chiffrer le Coût de l'opération en fonction de toutes les activités à entreprendre.

Avant de clôturer le Ministre a fait la synthèse des points examinés et conclusions tirées et a rappelle que la prochaine réunion était fixée le 21 Juillet 1986.

Le Ministre a remercié les participants de leur franche collaboration et a clôt les travaux de la réunion.

Les Rapporteurs de la Réunion :

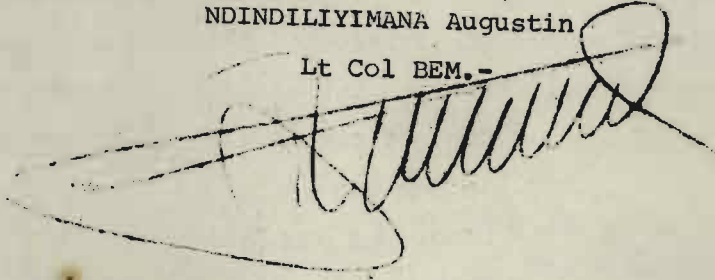
- Mme KANYANGE Anne-Marie.-
- Monsieur MUGEMANGANGO André.-



Le Président de la Réunion

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-



COMPTE-RENDU DE LA REUNION INTERSERVICES QUI S'EST TENUE
DANS LES LOCAUX DU MIJEUCOOP EN DATE DU 19 JUIN 1986.-

Participaient à cette réunion :

1. Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au MIJEUCOOP
2. Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
3. Monsieur KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets au MIJEUCOOP.
4. Mme MUKAYIRANGA Landrada, Directrice de l'Education Populaire et de la Promotion Familiale au MINISAPASO
5. Monsieur BANYANGABOSE Fabien, Attaché à la DGPA, MINAGRI
6. Mme MUKABUTERA Dorothee, Présidence du M.R.N.D. Commission Sociale
7. Monsieur KAZARE Faustin, Directeur Général de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré au MINEPRISEC
8. Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation au MIJEUCOOP
9. Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement au MIJEUCOOP
10. Monsieur CYIZA Mathias, Chef de Bureau "Artisanat" au MINIMART
11. Monsieur GASANA Sylvestre, Directeur de la Programmation des Investissements au MINIFLAN
12. Monsieur SIBOMANA Benoît, Directeur des Affaires Politiques au MINEREI
13. Monsieur MAGORWA Wellars, Agent du Bureau Enquêtes et Statistiques au MIJEUCOOP
14. Mme MUKABUKASA Spéciose, Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse au MIJEUCOOP
15. Monsieur KARENZI Daniel, Directeur de la Programmation et Encadrement au MININTERDECO
16. Monsieur BALIHUTA Arollinaire, Secrétaire d'Administration au MINIMART
17. Monsieur SEKIMONYO Chrysanthe, Chef de Bureau Comptoirs de Vente des Produits Artisanaux au MINIMART
18. Mme KANYANGE Anne-Marie, Agent de la Division Planification au MIJEUCOOP
19. Monsieur MUGEMANGANGO Angré, Agent de la Division Formation des Jeunes au MIJEUCOOP.

Dans son mot d'introduction le Président de la réunion le Lt Col BEM NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a adressé ses sincères remerciements aux participants pour avoir répondu à son invitation et leur a rappelé les points qui allaient être examinés au cours de cette réunion.

Ces points étaient les suivants :

- L'identification d'une stratégie et une méthode d'harmonisation des actions en faveur de la jeunesse tant dans le domaine de la formation que de l'emploi.

.../...

- L'étude des modalités pratiques pour traduire en actions les orientations du Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse.

Ce travail s'inscrit dans le cadre des orientations données par le Chef de l'Etat dans ses discours notamment celui prononcé à l'occasions de sa visite du Campus de RUHENGARI de l'Université Nationale du Rwanda, et le discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D.

Pour situer les membres de la réunion quant aux actions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en faveur de la jeunesse, le Ministre a donné un bref aperçu sur les actions du département mettant en applications les instructions du Président de la République depuis le 1^{er} Août 1973 quand fut définie la mission : "Intégrer la jeunesse non scolarisée et descolarisée dans les actions de développement et lui donner la formation basée sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat et l'initier à l'action coopérative".

Cette mission est exécuté dans des programmes de formation et d'encadrement.

1. Formation

Depuis 1983, le Ministère dispense la formation en métier d'artisanat à travers les C.F.J. (de l'Etat, communes, privés) le programme de formation, en se fixant un triple objectif : formation - production - suivi.

1. Apprentissage des métiers visant l'amélioration de l'habitat (maçonnerie, menuiserie) l'agriculture et l'élevage ainsi que la couture sont les plus courants
2. La production qui vise l'autosuffisance du Centre et qui servirait de modèle aux groupements socio-économiques des jeunes des environs.
3. Le suivi ou l'appui aux lauréats des Centres.

Ce suivi se traduit par l'octroi du matériel technique de base à ces jeunes lauréats afin de les aider à démarrer leurs activités, l'organisation des recyclages et l'organisation de la commercialisation de leurs produits.

Jusqu'à présent les C.F.J. sont au nombre de 63.

2. Encadrement

Les actions d'encadrement se font sous 4 aspects à savoir :

- l'encadrement familial
- l'encadrement au sein des groupements socio-économiques
- l'encadrement dans les chantiers des jeunes
- l'encadrement dans les mouvements de jeunesse.

1. L'encadrement familial qui est le plus important est renforcé par les encadreurs de secteurs qui réunissent les jeunes pour l'animation, Umuganda, examiner leurs problèmes et y chercher des solutions en collaboration avec leurs parents. Une action de sensibilisation des parents à leur devoir d'éducateur tel des émissions radio et discours des différents responsables.

2. L'encadrement dans les Mouvements de Jeunesse :

Le MIJEUCOOP collabore avec les mouvements de jeunesse qui en plus de l'éducation morale, organisent des programmes de développement, le Ministère étudie un cadre juridique qui doit régir les relations avec les Mouvements de jeunesse.

3. Encadrement dans les groupements socio-économiques et dans les chantiers des jeunes : Après la formation, les jeunes se regroupent dans des unités de production généralement à vocation coopérative appelées groupements socio-économiques. Ils se rattachent eux-mêmes au Centre qu'on appelle "Cellule-mère" d'un Chantier des jeunes.

Le concept "Chantier" a été emprunté de l'Afrique de l'OUEST par le biais de l'ACCT pour eux le Chantier est une opération limitée dans le temps et l'espace.

Tandis qu'au Rwanda, le Chantier des jeunes est l'ensemble d'un système qui consiste à encourager la création de structures d'accueil ou groupements socio-économiques dans les Communes.

Les unités fonctionnent autour d'un C.F.J. ou Cellule-mère qui assure la formation de leurs membres et leur fournit en même temps l'encadrement technique et le support matériel à l'exécution de projets à but lucratif.

Depuis 1978, le Ministère de la Jeunesse a entrepris de créer des chantiers de jeunes dans le but de procéder à l'encadrement de la jeunesse non-scolarisée et descolarisée (jeunes d'âge de 10 et 24 ans).

La première expérience tentée fut le cas de NDAGO, Chantier Sud, implanté en Commune MUBUGA, Préfecture de GIKONGORO.

Cette tentative n'a pas réussi pour des raisons suivantes :

- A la base les dossiers du projet étaient incomplets dans sa conception et son élaboration et il n'y a pas eu de suivi.

En 1983, le MIJEUCOOP a essayé de relancer le Centre mais on est encore loin d'arriver aux objectifs assignés.

Le deuxième cas fut celui du chantier de KARAGO créé en 1980 dans la Commune KARAGO, Préfecture de GISENYI.

Ce Chantier a des Groupements viables qui assurent une production satisfaisante.

Vient ensuite le Chantier de l'Est qui fut créé en 1983 dans la Commune MURAMBI en Préfecture de BYUMBA.

L'expérience de ce chantier est à ses débuts mais ses activités pourront bien marcher grâce au dynamisme de la Commune MURAMBI dans le domaine de l'encadrement de sa jeunesse.

Quant au chantier de l'OUEST dont la Cellule-mère sera installée dans la Commune de GISHYITA, Préfecture de KIBUYE, devrait mieux marcher parce que les études du projet ont été faites par des spécialistes du BUNEP. On voudrait que tous nos Centres de Formation soient transformés en chantiers des jeunes mais le mot "chantier" pourrait changer si une autre appellation était trouvée.

3. Difficultés

Dans l'accomplissement de sa mission, le MIJEUCOOP se heurte aux problèmes suivants. Le personnel d'encadrement n'est pas à la hauteur de comprendre cette philosophie du Ministère. La mission d'évaluation faite au cours de l'année 1985 a montré que les Centres de Formation des Jeunes ont des matières premières et des domaines suffisants mais que le personnel d'encadrement et de Formation technique reste incompetent et insuffisant.

L'encadrement de la jeunesse est une action de terrain et sur le plan matériel le budget alloué au Département est assez maigre pour faire face aux besoins en moyens logistiques pour les agents de terrain.

Le Ministre NDINDILYIMANA a ensuite parlé des problèmes que rencontrent les jeunes, problèmes qui peuvent se résumer en 3 points : Le Nombre, L'ignorance et la pauvreté.

Les autorités n'ont cessé de s'occuper du problème d'ignorance "Ubuji", cela est prouvé par les efforts mis pour l'éducation formelle - la réforme - l'éducation non formelle "IGA" mais depuis 1985 les options politiques ont pris un autre ton qui est celui de lutter avant tout contre la pauvreté.

Pour y parvenir, le Département a jugé bon d'insister sur la production, l'emploi et l'information.

Ces objectifs cadrent bien avec l'orientation donnée par le Chef de l'Etat dans son discours prononcé au Campus Universitaire de NYAKINAMA et ayant pour thème principal "La jeunesse et le développement".

L'information sur ce qui est faisable dans le pays doit être donnée dans les centres de formation des jeunes en organisant des séminaires et des rencontres des jeunes pour les animer, les aider à réfléchir et les orienter.

La Production-emploi, dans les ateliers, les GSE, les C.F.J. Les moyens dont les jeunes ont besoin pour la production ils pourront l'obtenir sous forme de crédit aussi le recours aux banques populaires, aux centres de formation même seront nécessaire. Le département pourra se porter garant pour le remboursement soit des intérêts ou des crédits accordés.

Une autre voie serait celle des centres de formation "cellules-mères" qui appuieraient ces mêmes groupements avec des moyens matériels et financiers.

Après ce mot d'introduction le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'est posé certaines questions tendant à orienter les débats et qui étaient les suivantes :

- Est-ce que le 4ème plan quinquennal de développement qui est en cours d'élaboration tient compte des préoccupations du Chef de l'Etat en ce qui concerne l'avenir de nos jeunes ?

- Comment les Départements et les Services concernés par les problèmes de la jeunesse vont collaborer pour trouver des solutions à ces problèmes sans dispersion des efforts ni des moyens ?
- Comment mener l'inventaire de toutes les activités de transformation, de récupération, de toutes les activités productrices non directement agricoles, mais qui peuvent fournir un revenu ou une occupation socialement utile aux jeunes ?

La parole a été ensuite donnée aux participants.

Considérations générales

La population cible :

Le Représentant du MINISAP/ISO a posé la question de savoir quelle est la population concernée pour avoir l'idée sur l'importance des moyens de Formation ?

Cette question a été ensuite explicitée par Monsieur le Secrétaire Général au MIJEUCCOOP. Pour lui la question de population cible est très importante parce qu'elle permettra d'évaluer le coût du système et de déterminer la stratégie des moyens à mettre en oeuvre.

Elle permettra également de connaître :

- La capacité d'accueil du Centre de Formation des Jeunes
- La carte d'implantation des C.F.J. eu égard à la population régionale visée
- La disponibilité des instructeurs et des salles
- Le coût de construction et d'équipement.

Tous ces paramètres conduiront à fixer le coût du système décrit ci-dessus par le Ministre et sa planification dans le temps.

La réponse donnée par le Ministre NDINDILYIMANA est que cette population est évaluée actuellement à 1.350.000 jeunes de 15 à 25 ans.

Ces jeunes sont les descolarisés des écoles primaires. Ce chiffre ne comprend pas ceux des écoles secondaires qui n'ont pas réussi ainsi que les lauréats des CERAI qui tous font aussi partie de la catégorie des jeunes à encadrer.

Les participants considéraient que les jeunes de 7 à 15 ans étant généralement encadrés dans les écoles primaires, c'est le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire qui doit s'occuper d'eux.

Quant aux jeunes analphabètes compris dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans devraient être alphabétisés dans les C.C.D.F.P. et d'autres Centres d'Alphabétisation existant dans les communes.

Les jeunes âgés de moins de 7 ans seraient encadrés par le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales et leurs parents.

Le Ministre NDINDILYIMANA a décrit ensuite la situation actuelle des centres et leurs lieux d'implantation dans les différentes préfectures. Il a mentionné les centres qui peuvent être transformés en cellules-mères des chantiers de jeunes.

D'après cette description, on a trouvé que chaque préfecture pourrait avoir au moins un chantier des jeunes.

Stratégie du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en matière d'Encadrement des Jeunes.

Les participants ont regretté que le document intitulé "projet de décisions des grandes orientations pour l'élaboration des stratégies sectorielles du 4ème plan", élaboré par la commission des Ministres, ne ressort pas la stratégie qui doit orienter le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour mieux encadrer la jeunesse alors que les intentions politiques du Chef de l'Etat dans ce secteur sont très pertinentes.

Le représentant du MINIFLAN dans ses explications a évoqué les cas du MINAGRI et du MINIMART. Normalement ces Ministères devraient concevoir une stratégie globale pour l'augmentation de la production artisanale et agricole; le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ne serait qu'un organe d'exécution. Cela veut dire que dans sa stratégie, il doit suivre les orientations des différents Ministères Techniques pour intégrer la jeunesse dans le cadre du développement national.

Au cours des discussions il y a eu diverses positions : Certains participants trouvaient que pour élaborer une stratégie réaliste dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, il faudrait que les grandes orientations soient d'abord données par les hauts responsables politiques. La Commission des Ministres concernés par les problèmes de la jeunesse devrait y réfléchir.

Selon le Ministre NDINDILYIMANA, le MIJEUCOOP devrait élaborer sa stratégie sectorielle et se faire compléter par les éléments d'actions programmées par les différents départements concernés par les problèmes de la jeunesse.

Harmonisation des programmes de formation

Un représentant a soulevé le problème d'harmonisation des programmes de formation dispensée dans les CERAI, C.S.D., C.C.D.F.P. et C.F.J.

Tous ces centres ont un même objectif d'apprendre aux jeunes des métiers, d'alphabétiser ceux qui ne savent pas lire et écrire et de leur donner une éducation civique.

Les Départements qui s'occupent actuellement de l'éducation non formelle devraient se concerter pour qu'ils ne dispersent pas leurs efforts et qu'ils puissent rationaliser tous les moyens mis à leur disposition.

Il faudrait aussi que cette harmonisation sous-entende l'adéquation de l'emploi et de la formation.

- Le Représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a intervenu en posant la question de savoir si les produits fabriqués par les jeunes dans les C.F.J. peuvent concurrencer les autres produits qu'on trouve sur le marché.

Il s'est aussi demandé pourquoi les terres cédées aux jeunes par son Département ne sont pas bien exploitées; Est-ce qu'un manque de techniciens pour l'encadrement des jeunes ou un désintéressement des jeunes au travail de la terre ?

- Le Ministre a expliqué qu'il s'agit là d'un problème d'encadrement où le MINAGRI a aussi un rôle à jouer, cela tient aussi à la psychologie des jeunes. Notre jeunesse comme celle d'ailleurs cherche des facilités; en ce qui concerne le MIJEUCCOOP nous allons faire des programmes de production et inciter les jeunes à l'exécuter.

- Le Représentant du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a fait des propositions suivantes :

Pour envisager une adéquation de la formation et l'emploi il faut d'abord tracer le profil des sortants avant d'élaborer les programmes de formation déterminer les emplois possibles et programmer la formation en conséquence, aller sur le terrain pour effectuer des études sur la monographie du milieu.

Il a évoqué également le problème de moyens insuffisants qui sont dotés au Département chargé de la formation et l'encadrement des jeunes; Ces moyens sont de divers ordres: matériels, financiers et humains.

Il a souhaité que dans l'avenir il y ait une concertation entre le MINIFINECO et le MINIPLAN pour revoir la part du budget à allouer au MIJEUCCOOP afin de l'aider à mieux accomplir sa mission.

Concernant le problème du personnel, il a souhaité qu'il y ait une collaboration des techniciens des différents services et à tous les niveaux.

- Le Représentant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal a trouvé que le problème de la formation et l'encadrement de la jeunesse ne peut être l'apanage d'un seul Ministère, le MIJEUCCOOP. Il a soutenu l'idée de la collaboration qui doit exister entre les différents services concernés par les problèmes de la jeunesse.

La Commune étant la cellule de base du développement, il faudrait, pour l'inventaire à mener, mettre en action toutes les ressources humaines et financières ainsi que tous les autres moyens disponibles dans la Commune.

Quant à l'activité d'alphabétisation, le MININTERDECO ne pourrait pas assumer seul cette tâche; il a ainsi souhaité que l'activité d'alphabétisation soit poursuivie par les Centres de Formation des Jeunes.

L'intervention du représentant du MINEPRISEC et celui du MININTERDECO, a été approuvée par tout le monde, car la cohérence dans la stratégie s'impose ainsi que l'union des efforts. Par exemple l'alphabétisation peut être planifiée par le MININTERDECO exécuté dans les CCDEF où ^{même} un agent chargé des jeunes peut intervenir ainsi les équipements, les mêmes infrastructures peuvent servir pour tout le monde.

.../...

- Le Représentant du Ministère de l'Industrie, des Mines et Artisanat a aussi intervenu pour expliquer les actions entreprises par son Département dans le domaine de l'artisanat.

En vue d'améliorer les connaissances des artisans, le MINIMART a organisé dans la Forge Gouvernementale de NYABISINDU, en 2 phases de 9 mois, une formation portant sur la forge, la soudure, la comptabilité et la technologie.

Des certificats ont été livrés à 65 lauréats de la première phase et à 65 lauréats de la deuxième phase. Cette formation a été réalisée grâce au financement des aides extérieures.

La plupart de ces lauréats sont installés dans leurs milieux et ont créé des unités de production, d'autres sont devenus des professeurs dans les CERAI. Les Techniciens du MINIMART effectuent également des visites auprès des artisans pour les conseiller en matière de gestion et de commercialisation de leurs produits.

Le MINIMART collabore avec le BIT pour aider les jeunes qui travaillent dans le secteur non structuré.

Il a comme perspectives :

- La mise sur pied d'une loi portant sur l'organisation de l'artisanat
- La création d'une chambre Nationale assurant la formation des artisans
- La création des Centres Communaux d'artisans visant la formation sur le tas
- La création d'un Centre de Perfectionnement des Artisans visant la formation dans le domaine des techniques de production
- Le MINIMART voudrait installer des Encadreurs au niveau de toutes les Préfectures.

Le MINIMART pourrait collaborer avec le MIJEUCOOP.

- En orientant les jeunes forgerons dans la Forge Gouvernementale de NYABISINDU
- Recevoir les jeunes vendeurs des comptoirs dans le Centre IWACU pour la formation
- Les 2 départements pourraient collaborer pour l'ouverture des comptoirs des produits artisanaux dans chaque Commune.
- Le MINIMART va associer le MIJEUCOOP au travail de réorganisation de l'ASPAR qui s'occupe de l'écoulement des produits artisanaux vers les marchés extérieurs.
- On pourra organiser des expositions des produits artisanaux à l'échelle nationale, préfectorale et communale.
- Le MINIMART envisage organiser des expositions mobiles pour faciliter les débouchés aux produits de jeunes ainsi qu'un recensement des artisans et des produits pouvant se substituer aux importations.

A l'intervention du Représentant du MINIMART le Ministre a fait remarqué qu'il avait insisté sur la forge alors qu'il existe d'autres secteurs d'artisanat que l'on apprend et pratique dans les Centres des jeunes et les groupements de jeunes. Le Secrétaire Général a abordé dans le même sens en faisant remarquer que parfois dans un centre des jeunes le MINIMART se présente le MINIJEUCCOOP se présente aussi pour utile. Comme l'on s'occupe de la formation (instructeur, matériel didactique) le MINIMART pourrait intervenir d'avantage dans l'orientation quant aux ressources naturelles et avec ses comptoirs de vente aider à la commercialisation.

- Le Représentant du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales a parlé brièvement des actions entreprises par son Département.

Les Services des Affaires Sociales n'ont pas beaucoup d'activités nouvelles sur le terrain, ils sont en train de redynamiser les structures de santé déjà en place.

Ces centres s'occupent des activités préventives et curatives.

Les Services de l'ONAPO interviennent pour éduquer la population sur les méthodes de la planification familiale.

- Le Représentant du Ministère du Plan a donné ses avis sur l'organisation de l'inventaire qui est demandé par le Chef de l'Etat. Il faudrait partir des réflexions qui peuvent aller au moins jusqu'à 5 ans et avoir une vision qui doit ressortir les solutions réalistes. Les réflexions doivent porter sur un secteur pris globalement. On devrait faire l'inventaire non seulement de toutes les activités qui existent actuellement mais encore de toutes les solutions possibles aux problèmes des jeunes.

Après les interventions des différents participants, le Ministre NDINDILYIMANA en a fait un résumé et a tiré les conclusions suivantes :

Les problèmes de la Jeunesse devraient trouver des solutions à long terme dans une politique clairement définie pour la population cible composée de tous les jeunes de 10 à 25 ans qui ne sont ni à l'école primaire ni à l'école secondaire ou supérieure.

Pour que cette stratégie globale puisse couvrir tous les domaines, il convient que les départements concernés par les problèmes de la jeunesse produisent un plan d'action explicitant leurs contributions dans les actions en faveur de la jeunesse.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif fera la synthèse des éléments contenus dans les documents de ces différents départements. Une fois que ce document de synthèse sera prêt, on tiendra une réunion pour l'analyser avant de l'envoyer au C.I.C.

Les participants ont évoqué certains points qui devraient attirer l'attention ;

.../...

- Pour :- MINIFINECO : - problème de commercialisation des produits
- Les mesures qu'ils comptent prendre pour aider les jeunes à écouler facilement leurs produits.
 - Moyens pour la mise en place du système.
- MINAGRI : Comment développer leurs moyens d'assistance technique auprès des Centres de Formation et des Groupements Socio-Economiques des Jeunes.
- MINIPLAN : Parler de la façon dont ils comptent privilégier les actions en faveur de la jeunesse dans le IVème plan qui est en cours d'élaboration.
- MINISAPASO: Produire un document relatif à la redynamisation des services sociaux pour les jeunes.
- MINIMART: Parler de la façon qu'ils préconisent pour contribuer à la promotion de l'artisanat dans les Centres de Formation et les Groupements Socio-Economiques des jeunes.
- MINADEF : Parler de la façon qu'ils préconisent pour lutter contre la jeunesse délinquante.
- MINIJUST: Faire une législation pour les jeunes délinquants
- MINEPRISEC: Développer leur politique en matière d'adéquation de la formation et l'emploi surtout pour les jeunes lauréats des CERAI.
- MININTERDECO: Comment rationaliser toutes ressources disponibles dans les Communes pour mieux mener l'activité d'alphabétisation des adultes et des jeunes.
- ONAPO : Développer leurs moyens d'intervention auprès des jeunes pour les sensibiliser aux problèmes de planning familial.

Pour l'harmonisation de la stratégie une réunion des représentants des départements est prévu le 15 Juillet chacun devra présenter un document de travail reprenant les actions à mener en faveur de la jeunesse.

Concernant l'organisation de l'inventaire demandé par le Chef de l'Etat, le Ministre NDINDILYIMANA a insisté à ce que la population concernée soit associée à cette activité. Les participants à la réunion ont proposé les modalités pratiques pour faire cet inventaire:

- L'établissement d'un questionnaire d'enquêtes qui sera envoyé dans les Communes
- La Consultation de la documentation existante.
- ✓ La descente sur le terrain pour y mener des études.

Ainsi il a été décidé qu'une commission soit créée, elle sera composée des représentants de:

- MINISTRE COOP
- MININTERDECO
- MINIMANT
- MINISRISEC
- MINISRI
- MINISRIASO
- MINIFLAN
- PRESIDENCE DU M.R.N.D.

Cette commission qui sera présidée par le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, tiendra sa première réunion le 27 Juin 1986.

Elle aura comme première mission de faire le schéma de l'opération et d'estimer les besoins, évaluer leur coût afin de pouvoir demander les moyens nécessaires.

Le Ministre NDINDILYIMANA A clôturé la réunion en remerciant encore une fois les participants pour leur disponibilité et leur concours.

Les Rapporteurs de la réunion:

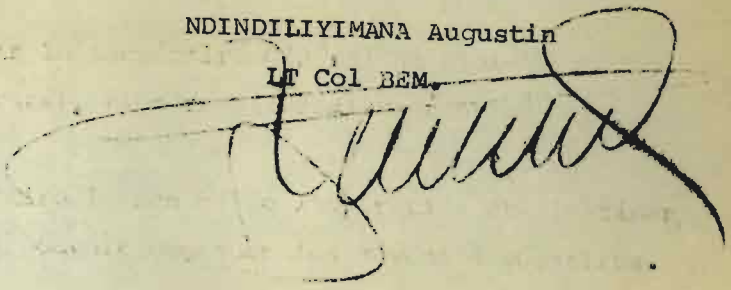
- Mme KANYANGE Anne-Marie (Sé)
- MUGEMANGANGO André



Le Président de la réunion:

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif NDINDILYIMANA Augustin

LE Col. BEM.



Les Secrétaires de la réunion:

- M. ...
- M. ...

Les Secrétaires de la réunion:

- M. ...
- M. ...